5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

5 CENTIMES

NEUVIEME ANNEE.- N° 9 — VENDREDI 9 JANVIER 1903

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes	4 fr. 50.	8 fr.	15 fr.
Autres Départements	5 fr. 50.	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 146, Rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au Bureau du Journal et dans toutes les agences de publicité
ROUBAIX, 146, rue Saint-Jean, 146, ROUBAIX

PROCHAINEMENT

NOUS COMMENCERONS
LA PUBLICATION D'UN

GRAND ROMAN INÉDIT

SPÉCIALEMENT ÉCRIT
POUR NOS LECTEURS

PAR

Michel ZÉVACO

le grand romancier populaire, l'auteur aux retentissants succès, le créateur de ces chefs-d'œuvre du feuilleton qui s'appellent : **Borgia, le Chevalier de la Barre, Triboulet, le Pont des Soupirs, Par le Fer et par l'Amour, la Marquise de Pompadour**, etc.

MARIE-ROSE

ou la « **Mignon** » du Nord

tel est le titre si gracieux et si sympathique du grand roman que Michel Zévaco a bien voulu nous donner en primeur, toujours heureux que nous sommes d'offrir à nos lecteurs des œuvres du plus haut intérêt, et de marcher ainsi de pair avec les plus grands journaux de Paris, sans marchander la peine et les sacrifices.

MARIE-ROSE

c'est en effet un roman entièrement inédit dont la majeure partie de l'action se passe dans notre région et principalement à Lille. C'est une œuvre de charme, de jeunesse et d'amour. Les scènes dramatiques et palpitantes de frisson y sont multipliées avec cette profusion et cet art qui font de Michel Zévaco le maître incontesté dans ce genre si délicat et si difficile à soutenir. Toute cette œuvre déborde de sentiment, de tendresse et de passion : c'est le roman de la pitié !

MARIE-ROSE

va faire pleurer bien des yeux, frémir bien des cœurs féminins. Car c'est aux femmes, aux mères surtout que cette fois s'adresse Michel Zévaco. Et pourtant les passages réellement tragiques dont est parsemé ce roman lui gardent l'allure forte et ferme qui est la marque spéciale du romancier si populaire à Paris. Tout le monde lira avec un puissant intérêt cette touchante histoire qui se développe parmi des drames terribles et dont l'impression poignante augmente de chapitre en chapitre, jusqu'aux dernières lignes.

PAS DE CHANCE !

Il y a dans l'œuvre de Paul Féval un type qui, peu favorisé par la destinée, s'était lui-même surnommé : « Pas de chance ».

Ce type existe encore : mais il se multiplie singulièrement et il s'appelle le parti conservateur, quand il ne s'appelle pas le parti nationaliste pour donner le change aux naïfs. Tout lui claque dans les mains depuis déjà pas mal de temps et ce n'est pas l'excès de la chance qui le désigne à l'attention publique.

Quand il n'était que le parti conservateur, sans autre épithète, il fondait de *belles espérances sur le Sénat*. On le voyait rire sous cape et se frotter malicieusement les mains, lorsque Gambetta nous parlait de ce grand conseil des communes qui serait peut-être un jour le rempart de la République. Pauvre grand conseil ! La réaction allait l'envahir peu à peu lui infusant tous les neuf ans quelques nouvelles gouttes de cléricalisme et de monarchisme tant et si bien qu'un beau matin nous nous réveillerions dans la royauté, après nous être endormis dans la République.

Les plans étaient dressés ; le triomphe final ne faisait aucun doute pour la sacro-sainte bande. Elle en était si assurée qu'elle l'aurait crié sur les toits et que nous en étions nous-mêmes arrivés à nous demander si elle ne nous délogerait pas quelque jour.

Cependant les années s'écoulaient, le Sénat se renouvelait le plus constitutionnellement du monde, et la réaction y perdait toutes les fois un peu plus de terrain. Il y a mieux : il se chargeait de la faire rentrer dans son trou, quand elle se risquait dans les plates-bandes. C'est ainsi qu'il lui coupa l'herbe boulangiste sous les pieds ; c'est également ainsi qu'il lui a détérioré le nationalisme dans la longue et chevaleresque personne de Déroulède.

Si elle a salué deux victoires pour elle dans cette double manifestation sénatoriale, c'est évidemment parce qu'elle est comme la femme de Sganarelle qui se plaisait à être battue. Je pense toutefois qu'elle doit commencer à déchanter et à ne plus être aussi certaine de son triomphe par le jeu régulier du renouvellement sénatorial.

La question qui se posait dimanche devant le suffrage restreint ne manquait pas d'une certaine gravité. Il s'agissait, en effet, de savoir s'il se prononcerait pour ou contre la politique de défense républicaine pratiquée par le cabinet; mais il était surtout question de savoir s'il approuverait l'attitude que le gouvernement et la Chambre ont prise contre les congrégations. Notez que le parti nationaliste avait été tout le premier à faire porter le débat sur le terrain. Toutes les gazettes étaient parties comme un seul torchon à la conquête des libertés indignement sacrifiées par les sectaires. Les congrégations, à peine expulsées, se disposaient à rentrer ; celles qui ne le sont pas encore s'installaient dans leurs couvents comme dans des citadelles inexpugnables. Quant à nous, pauvres diables de législateurs à la solde du tyran de la place Beauvau, nous n'avions plus qu'à nous retirer avec armes et bagages, sous la poussée des nouveaux pères conscrits qui nous arriveraient comme les pompiers de Nanterre « pleins d'une vive ardeur qu'il faut admirer ».

Le rêve était joli pour nos bons nationaleux et ils le caressaient avec des joies d'enfant. Il aura duré ce que durent les rêves, pas même l'espace d'une nuit ; et il a bien fallu se réveiller quand l'aube est venue cogner aux vitres.

C'est à peine si la réaction envoie sept de ses représentants au palais du Luxembourg. Nous y envoyons, par contre, cinquante-huit radicaux dévoués à la politique du gouvernement.

Je ne sais si les sept anabaptistes du dernier scrutin sénatorial sont doués d'une grande ou d'une moyenne éloquence ; mais ils auront beaucoup de peine à faire oublier celle des chiffres.

Elle dit assez haut que le pays est avec le gouvernement dans sa lutte contre la congrégation, et qu'il n'est pas décidé à reculer devant les responsabilités de l'action pour la défense de la société civile.

Nos adversaires auront beau ergoter. Ce sont eux qui ont dressé la plate-forme sur laquelle le combat s'est engagé. Tant pis pour eux, s'ils se sont un peu cassé les reins en tombant ! Tant pis pour eux surtout, si le Sénat renouvelé les met encore une fois dans l'impossibilité de porter atteinte aux institutions républicaines !

Nous avons la conviction qu'il n'y faillira pas et que les éternels ennemis de la démocratie ne sont pas près de voir la chance leur revenir.

Clovis HUGUES,
Député de la Seine.

LA POLITIQUE

APRÈS LA VICTOIRE

Voici la majorité républicaine du Sénat renforcée, à gauche, par le scrutin du 4 Janvier.

Que va-t-elle faire ?

Il ne saurait être question de sauver toujours la République. Tout au plus pourrait-on prendre des dispositions énergiques pour la mettre à l'abri des assauts de la nature de ceux qu'elle a eu à supporter depuis quatre ans et dont elle est d'ailleurs sortie victorieuse.

Mais l'œuvre de défense est remplie et la parachever n'est rien.

C'est donc à l'action républicaine, c'est-à-dire à une offensive résolue et raisonnée que le Parlement tout entier a dorénavant le devoir de se consacrer.

Naguère, il y avait une sorte de fossé entre la Chambre et le Sénat. Il est aujourd'hui comblé, — ou à peu près. En tout cas les deux majorités apparaissent animées d'intentions démocratiques.

Elles ont le devoir de les affirmer autrement qu'en paroles.

Et cette opinion ne nous est pas particulière.

Nous la trouvons éloquemment exprimée dans un journal qui ne passe point précisément pour un organe révolutionnaire, dans le « *Progrès* » (de Lyon).

Notre confrère après avoir constaté que le rôle du Sénat a été jusqu'à présent un rôle de conservation inerte, se demande à quoi peut bien servir une République platonique, théorique, où les pouvoirs sont équilibrés et qui reste indifférente à la misère sociale.

— « Quel amour, dit-il, peut relier à une République où l'homme souffre des inégalités artificielles comme ailleurs, comme partout, la classe ouvrière ? Celle-ci qui a été, ces temps derniers surtout, la garde du corps éclatante de la République finirait par tomber à son tour dans une indifférence mortelle si chaque fois qu'était passé ce péril qui a nécessité son apparition historique, elle était refoulée, repoussée, condamnée par les froides formules de l'économie politique à la misère ou à la révolte. »

On ne peut faire entendre plus clairement et plus haut aux élus du Suffrage restreint, comme à ceux du Suffrage universel, que l'heure des réalisations est venue et nous sommes absolument d'accord avec notre confrère, non seulement quant à sa critique, mais pour souhaiter de tous nos vœux que bientôt se lève dans l'enceinte du Luxembourg, un homme qui convie le Sénat à la générosité sociale et lui ouvre les yeux sur les vastes idées de justice et de solidarité humaines !

Mais quel sera cet homme ?

Hélas ! il n'y a qu'un Jaurès, et il est à la Chambre !

G. SIAUVE-EVAUSY.

AU JOUR LE JOUR

Le dernier verre

Entre deux apéritifs, des messieurs graves ont déclaré une guerre à mort à l'alcool. Ils se sont syndiqués, exercent des influences considérables et tiennent des tribunes retentissantes. C'est une véritable croisade contre le fléau qui ravage nos société modernes et prépare des générations d'épileptiques et de fous sinon de criminels. Toute blague à part, c'est une croisade d'un caractère certainement plus saint (sans calembour), que celle que prêcha jadis Pierre l'Ermite. Mais ce qui est vraiment bizarre, c'est la forme que prend cette lutte contre l'alcoolisme.

On se rappelle qu'en Amérique, sous l'inspiration d'une femme qui pour ne pas être alcoolique n'en était pas moins folle, des bandes de représentantes du sexe aimable se ruaient dans les cabarets et, modernes Jeannes Hachettes ou Jeannes Maillottes, brisaient les tables, les comptoirs et les flacons diaboliques à coups de hache.

En France, on se borne jusqu'ici à une campagne purement académique. C'est un prétexte à cocarde ou à discours. Mais dans le Danemark, on se montre plus pratique.

Un arrêté de police de Copenhague vient, en effet, de prescrire que les frais de retour d'un ivrogne à son domicile — retour en voiture, s'il vous plaît — seraient mis au compte du débitant du « dernier verre » ; ainsi d'ailleurs que les frais de réparation de dégâts commis et, de médication nécessaire.

On ne peut que complimenter les édiles de Copenhague pour leur connaissance psychologique du débitant de liqueurs. C'est une vérité très répandue dans le monde des ivrognes qu'il n'y a que le dernier verre qui saoule. En empêchant de le verser, on peut avoir la prétention d'enrayer le mal. Mais où commence et finit le dernier verre ? Question délicate que se posent tous les « mastroquets » de la capitale du Danemark, qui dans la crainte de verser le dernier verre devront s'abstenir d'en verser nombre d'avant-derniers.

AU PAYS NOIR

Le Comité national des mineurs
ET LA CONFÉDÉRATION DU TRAVAIL

En même temps qu'il s'occupait de la constitution de la « Mine ouvrière » à Bouxhors, du transfert éventuel de son siège de Saint-Etienne à Paris, le Comité national des mineurs de France abordait, lors de sa dernière réunion, l'examen de l'éventualité de l'accession de notre Fédération à la Confédération générale du Travail.

Le Congrès de Commentry avait donné à ce sujet, au Comité national, un mandat précis, dans des conditions qu'il est intéressant de rappeler.

Après avoir entendu le rapport verbal de Joucaviel, de Marin, de Cotte, le Congrès votait, en principe, l'adhésion à l' « Interfédération » avec les ouvriers des chemins de fer, des ports et des docks. Il semble bien toutefois que la discussion en était prématurée. La question de l'adhésion à la Confédération générale du Travail, également inscrite à l'ordre du jour, fut ensuite abordée.

Cotte et Joucaviel prirent les premiers la parole ; ils conclurent ainsi : « le jour où la Confédération générale sera l'**unité ouvrière**, il sera du devoir de la Fédération des Mineurs d'y adhérer. Mais, jusque là, il n'y a rien à faire ». De plus ils faisaient des réserves *sur l'esprit qui anime la Confédération.*

Escalier intervint ; partisan de l'adhésion, il reconnaît cependant que les règlements de la confédération doivent être modifiés ; puis, il ajoute : « en y entrant, nous pourrons obtenir la révision des statuts, et, peut-être, mettre la main sur l'administration, en éliminer l'élément libertaire, au profit de l'élément socialiste ».

Cette espérance apparaît aléatoire au camarade Joucaviel : il déclare ne vouloir entrer à la Confédération « que sous le couvert de garanties qu'il serait bon d'étudier ».

Deux ordres du jour furent alors soumis à l'assemblée ; Escalier, Brioude, Payre, Besson, Beauregard, tous délégués de la Loire proposaient « l'adhésion à la Confédération du Travail, à seule fin de faire plus rapidement l'Unité Ouvrière » ; *cet ordre du jour* fut repoussé par 85 voix contre 10.

Le citoyen Evrard, au nom des syndicats du Nord et du Pas-de-Calais avait déposé l'ordre du jour suivant : « Le Congrès décide — *en principe* — d'adhérer à la Confédération générale du Travail ; mais, à la condition, que les bases des statuts soient modifiées, que la représentation soit plus proportionnelle ; et, charge le Comité national de faire le nécessaire. »

Cette proposition Evrard fut adoptée par 90 voix contre 3 ; il y eut 2 abstentions.

Depuis lors, le 22 octobre dernier, en pleine grève, la Confédération du Travail, avec le concours du Syndicat des mineurs de Monceau — qui après avoir adhéré au Congrès de Commentry ne s'y étaient pas fait représenter — adoptait l'ordre du jour suivant : « Le Comité Confédéral, après avoir entendu les explications données par les délégués des corporations adhérentes, déclare être prêt à accepter de la part du Comité national des Mineurs, une *offre d'entente* pour une lutte générale basée sur les revendications communes à tout le prolétariat. »

Cet ordre du jour préconisant la grève générale révolutionnaire, avait été publié par tous les journaux de Paris, alors que le Comité national des Mineurs, siégeant sur le même palier que la Confédération, à la Bourse du Travail de Paris, n'en avait pas eu connaissance. Cependant, le citoyen Bouveri député de Montceau l'avait voté et nos camarades en demeuraient surpris, près l'interview donnée précédemment aux journaux par le Maire de Monceau. Bouveri avait déclaré, en effet, que les attaques violentes dont il était l'objet ainsi que Merzet, Meuleih, Chalmandrier, avaient rendu délicate la situation du Syndicat de Monceau-lez-Mines et que dans ces conditions il ne consentirait à voter la grève générale des mineurs, que si elle était décidée à l'unanimité et particulièrement si le Pas-de-Calais la votait et la faisait.

Monceau avait donc, pendant la lutte, quitté la Fédération, déserté son drapeau, pour se ranger derrière celui de la Confédération.

Depuis que s'est-il passé ? Des négociations ont-elles été ouvertes ? Le Syndicat du Pas-de-Calais n'en a pas été avisé. En tous cas, les conditions imposées par le Congrès de Commentry subsistent. L'Unité ouvrière est-elle faite ? Quelles sont les adhésions nouvelles qui l'ont constituée ? D'autre part, les bases des statuts ont-elles été modifiées ? Enfin une représentation équitablement proportionnelle nous est-elle accordée ?

Les délégués au Comité national des Mineurs que nous avons pu interroger, ne pouvaient pas nous fixer sur ces divers points ; les nouveaux règlements et statuts de la Confédération du Travail, sont encore sous presse *en ce moment* ; une épreuve en a été montrée au Comité national, mais ne lui a pas été laissée pour être lue et étudiée.

Il est dès lors absolument naturel que sur le fond de la question de l'adhésion de notre Fédération à la Confédération, les délégués des syndicats de la Loire, du Nord et du Pas-de-Calais se soient abstenus ; ils représentaient 111 voix sur 198 votants.

Les divers syndicats de la Fédération devront donc être saisis, et de la proposition et des documents qui peuvent les éclairer, règlements et statuts. Leurs délégués au Congrès de Carmaux, le 20 mai prochain, auront pleins pouvoirs pour prononcer.

Nous verrons les avantages qui nous sont proposés ; s'ils sont compatibles avec la pleine indépendance de notre secrétaire général de la Fédération ; si notre autonomie sera aussi jalousement sauvegardée qu'on se plaît à le dire ; si la contrainte à exercer sur les syndicats dissidents de Decazeville et de Montceau n'aura pas les plus graves inconvénients au point de vue de la régularité et de l'harmonie de nos futurs Congrès nationaux.

Nous examinerons aussi, dans l'esprit qui animait Cotte et Joucaviel à Commentry, si les principes et les méthodes de la Confédération générale du Travail, peuvent s'harmoniser avec les principes et les méthodes consacrées dans nos Congrès nationaux et internationaux.

BASLY,
Député du Pas-de-Calais.

MONOCLE POUR DAMES

A New-York et à Chicago le monde coquin-chic exige depuis quelques semaines que les dames élégantes portent un monocle. Ce sont surtout les dames jeunes et jolies qui arborent crânement cet objet de luxe, et le prix d'un monocle varie entre dix et quinze cents francs. Le monocle n'est pas fixé par une *contraction des muscles*, ce qui pourrait altérer le satin de la peau, mais par un petit cadre avec manche qui est souvent une œuvre d'art, garnie de pierres précieuses, ce qui explique le prix énorme de quinze cents francs. Ordinairement, les initiales de la propriétaire s'étalent en or sur le manche, dont la longueur ne dépasse jamais six centimètres. Inutile de dire que les dames ne se contentent pas d'un ruban de soie ou d'une mince chaînette en or pour leur monocle ; il leur faut une belle et longue chaîne qui fait le tour de la taille. Un bijoutier de New-York a exposé avant Noël une chaîne pour monocle en perles, turquoises et rubis, qui coûtait la bagatelle de trente-cinq mille francs, et portait la mention « vendu » quelques heures après son exposition. Et ce n'était pas un milliardaire qui l'avait achetée, mais une chanteuse d'un théâtre de variétés, qui est actuellement très populaire dans la « Cité impériale ».

CHRONIQUE

PAR TÉLEPHONE

Il vient, comme on dit, d'en arriver une bien bonne à M. de la Luzignère, récemment promu *chef de la division du contentieux au Ministère* des relations interastrales et communications transplanétaires.

Dès son entrée dans ce service, M. Luzignan de la Luzignère s'était aperçu qu'il avait le malheur d'avoir sous ses ordres un employé amateur, un prétendu commis d'ordre, pour qui le bureau n'était qu'un indigne accessoire, partant qui était accoutumé à y venir le moins possible et à en prendre tant et plus à son aise.

Cette non-valeur répondait au nom de Capdenac, Hector-Savinien Capdenac. C'était un gentil garçon, doux comme un agneau quand on ne le tarabustait pas, mais, dame, lorsqu'on le turlupinait !

En dehors de ses fonctions administratives, ou, plus exactement, au lieu de remplir les dites fonctions, *Hector Capdenac s'occupait de* dessin et de peinture. Il était notamment en relations avec certains industriels, pour lesquels il allait prendre des copies de tableaux au Louvre ou ailleurs, ce qui lui rapportait annuellement *quatre ou cinq fois le total de son* salaire administratif.

Mais M. Luzignan de la Luzignère n'entrait pas dans ces considérations ».

« C'est à dix heures du matin que vous devez venir, *monsieur* ! De midi à deux heures vous allez déjeuner ; mais à deux heures, vous entendez bien ? deux heures, je tiens à vous avoir là...

— Bien monsieur, on y sera, répondait Capdenac sans se démater pour si peu et surtout sans tenir le moindre compte de ces impérieuses recommandations. »

A la fin, agacé, M. de la Luzignère *résolut* de sévir. Il arma de sa meilleure plume et adressa à M. le ministre un rapport contre cet indisciplinable et insaisissable subordonné, un rapport fulminant.

Une phrase, une perle se détachait au milieu de toutes les éblouissantes beautés de ce réquisitoire, et obtint, dans les couloirs ministériels, un prodigieux et incommensurable succès.

« *S'il était possible, monsieur le Ministre,* déclarait le très judicieux directeur du contentieux, de mettre dehors quelqu'un qui n'est jamais dedans, je vous proposerais sans hésiter la mise en disponibilité de cet agent « in partibus... »

— Attends, attends, mon bonhomme, je te repincerai ! grommela furieusement Hector, lorsqu'en réponse à cette diatribe, M. Dubeau-Flammant, le ministre des relations interastrales, lui infligea un blâme, avec menace de déplacement. Oui, tu auras de mes nouvelles, et ça ne tardera pas, mon gaillard ! »

Hector Capdenac était justement en train de terminer une copie de l' « Enfant prodigue », de Téniers, qui lui était instamment demandée. Il s'empressa d'achever ce travail, et dès lors il n'y eut pas plus assidu que lui au bureau du contentieux et dans tout le département des *relations interastrales et communications* transplanétaires.

« Ah ! ah ! vous voyez ! J'y suis parvenu ! je l'ai maté ! fanfarait M. Luzignan de la Luzignère en se redressant et gonflant le jabot. *Ah ! ah ! je lui ai montré à qui il avait affaire !* Je l'ai mis au pas, ce petit monsieur. »

***

Mais, tout comme son commis d'ordre, M. le *directeur du contentieux avait ses occupations* extra-administratives et ses innocentes manies : au lieu de barbouiller de la toile, il cultivait la statistique, entassait chiffres sur chiffres.

En ce moment il était plongé dans les recherches les plus ardues. Il avait entrepris de dresser un tableau comparatif de la consommation des pains à cacheter en France et dans les divers pays du globe et, pour mener à bien cette œuvre gigantesque, il lui fallait compulser d'innombrables dossiers et pâlir sur des monceaux de bouquins.

Tous les jours, dans l'après-midi, après avoir paraphé le courrier, il s'esquivait du ministère et filait à la Bibliothèque nationale.

« Toi, je te tiens ! conclut Hector Capdenac, dès qu'il eut découvert cette particularité. »

Le bureau du commis d'ordre était voisin de celui de M. le chef de division, et une porte, masquée par la tapisserie, reliait ces deux pièces.

Le lendemain même du jour où il avait dûment constaté les fugues de son supérieur, aussitôt celui-ci parti, Hector ouvrit la traîtresse petite porte et tendit l'oreille.

M. le directeur du contentieux avait un téléphone sur sa table, et il ne s'écoulait guère d'après-midi sans que la sonnerie d'appel ne vibrât.

« Allô ! allô !

— Qui est là ?

— Ici, cabinet du ministre ; Monsieur de la Luzignère, est-ce vous ?

— Non, monsieur le ministre, M. de la Luzignère est absent. Ici, son commis d'ordre chargé du secrétariat, M. Capdenac...

— Bien ! monsieur. C'est à M. de la Luzignère que je désirais parler. »

. . . . . .

« Allô ! allô !

— Vous êtes là, monsieur de la Luzignère ? Ici, chef de cabinet.

— M. de la Luzignère est absent, monsieur le chef du cabinet. Ici, M. Capdenac.

— Lorsque M. de la Luzignère rentrera, vous lui direz de m'appeler, je vous prie.

— Je n'y manquerai pas, monsieur. »

Mais c'est en vain que M. Renardin, le chef du cabinet, attendait cet appel : M. de la Luzignère ne rentrait pas, ne rentrait jamais, n'était jamais là

En revanche, c'était toujours M. Capdenac, le commis-secrétaire Capdenac, cet agent introuvable, invisible et incorrigible, qu'on rencontrait au bout du fil, qui répondait au lieu et place de son chef.

« C'est un peu fort, par exemple ! finit par maugréer M. Renardin. Et il a l'aplomb, cet animal-là, de se plaindre de son personnel, d'incriminer ce malheureux !

— C'est étonnant, dit un jour le ministre à son chef de cabinet. J'ai beau appeler M. de la Luzignère, c'est invariablement son commis d'ordre qui me répond, vous savez, ce M. Capdenac, sur le compte duquel il a rédigé ce rapport si...

— Monumental ! Moi aussi, monsieur le Ministre, j'ai fait cette remarque, ajouta M. Renardin, qui avait une *vieille dent contre* le directeur du contentieux. Chaque fois que je lui téléphone, je trouve son M. Capdenac...

— Il faudrait voir ce que cela signifie, Renardin.

— Oui, monsieur le Ministre, à l'instant même... Allô ! allô ! C'est vous, monsieur de la Luzignère ?

— M. de la Luzignère vient de sortir. Ici, M. Capdenac, son secrétaire...

— Encore ! Vous voyez bien ! exclama M. Dubeau-Flambant. Allez-donc vous-même au contentieux.

— J'y cours, monsieur le Ministre, répliqua M. Renardin. »

Au contentieux, en l'absence de M. le directeur, ce fut son commis-directeur, Hector Capdenac en personne, qui reçut M. le chef du cabinet.

« C'est bien vous, Monsieur, qui nous répondez par le téléphone à M. le ministre et à moi ?

— Oui, Monsieur. Lorsqu'on appelle, je vais à l'appareil...

— Parfaitement ! »

M. Renardin retourna vers le ministre et lui rendit compte de sa démarche.

« Je ne comprends pas que M. de la Luzignère accuse un de ses employés de n'être jamais là, lorsque c'est lui, au contraire, qui... brille continuellement par son absence, lança le ministre.

— Il faut admettre que... qu'il en veut à cet employé, insinua doucement M. Renardin, qu'il cherche à se débarrasser de lui.

— Oh ! je n'aime pas toutes ces manigances ! moi, interrompit M. Dubeau-Flammant.

Et, séance tenante, il signa deux arrêtés : l'un qui nommait M. Capdenac (Hector-Savinien) au grade de commis principal, même résidence, même service ; l'autre par lequel M. Luzignan de la Luzignère, chef de la division du contentieux, était chargé de la direction des services alpins et envoyé à Chambéry.

« Et moi qui tenais tant à rester à Paris ! soupirait l'éminent statisticien. Moi qui avais tant besoin d'aller à la *Bibliothèque* ! Oh ! Oh ! »

Albert CIM.

Çà et Là

MAILLOTS POUR PIGEONS

Qui n'a vu les levrettes des riches se promener en paletot brodé et fourré quand tant de pauvres gens grelottent dans leurs habits troués ?

Les Anglais ont trouvé mieux. Un amateur de pigeons de Londres a fabriqué pour ceux-ci un costume qui les protège sans les gêner. C'est une sorte de maillot qui s'adapte aux *formes* du pigeon ; les uns sont en soie, les autres en fil, et quelques-uns en coton seulement.

A quand les bottes pour perroquets ?

HOSTIES ET MICROBES

Un médecin d'une ville importante s'étant aperçu d'une recrudescence inusitée dans sa clientèle, en recherche les motifs.

Après enquête, il eut la conviction que la maladie qu'il constatait chez toutes les personnes qu'il soignait provenait de la communion. Ses clients, dévotes gens, en avalant le bon Dieu, avaient en même temps des microbes. Le curé qui leur distribuait le pain à cacheter avait les mains sales.

NOS DÉPÊCHES

(Par Services Téléphoniques Spéciaux)

La double élection de M. Combes

Paris, 7 janvier. — M. Combes, élu en Corse et dans la Charente-Inférieure, devra opter pour l'un de ces deux sièges. Il a fait connaître à ses amis qu'il opterait pour la Charente-Inférieure.

En vertu de l'article 22 de la loi organique du 2 août 1875, le sénateur élu dans plusieurs départements doit faire connaître son option au président du Sénat dans les dix jours qui suivent la déclaration de validité de ces élections.

Il est évident que la validation des dernières élections ne prendra pas beaucoup de temps, une huitaine tout au plus; conséquemment, M. Combes devra opter dans un délai relativement court.

Il est pourvu dans le délai d'un mois à la vacance, résultant de l'option ; mais les élections nouvelles doivent être faites par le même collège électoral, c'est-à-dire par les mêmes délégués sénatoriaux. Le décret de convocation des électeur doit être rendu six semaines avant l'élection.

LE BUREAU D'AGE DU SÉNAT

Paris, 7 janvier. — Le Sénat, à la suite des élections de dimanche, se trouve maintenant au complet, toutes les vacances ayant été comblées.

Le doyen d'âge du Sénat est toujours M. Wallon, sénateur inamovible, né le 23 décembre 1812.

Le plus jeune est un nouveau élu, M. Gérard, industriel, sénateur des Ardennes, né le 26 avril 1861.

La première séance du Sénat étant présidée par le doyen, assisté des six plus jeunes sénateurs le bureau d'âge se trouvera, mardi prochain, ainsi composé :

Président : M. Wallon.

Secrétaires : MM. Gérard, né le 26 avril 1861 ; Sauvan, sénateur des Alpes-Maritimes, né le 7 novembre 1860 ; de Trévenneuc, sénateur des Côtes-du-Nord, né le 3 novembre 1860 ; Potié, sénateur du Nord, né le 28 novembre 1858 ; Fagot, sénateur des Ardennes, né le 10 novembre 1858, et Béraud, sénateur de Vaucluse, né le 17 janvier 1858.

Le Sénat compte encore treize sénateurs inamovibles, dont neuf élus par l'Assemblée nationale : MM. Luro, le duc d'Audiffret-Pasquier, Gouin, Hervé de Saisy, Bérenger, Magnin, Cazot, général Billot, Wallon, et quatre élus par le Sénat : MM. Deschanel, Berthelot, Clamageran, de Marcère.

On sait qu'au décès des sénateurs inamovibles, leur siège est affecté à des départements, en vertu de la loi du 9 décembre 1884. Les départements ayant encore des sénateurs à nommer, après la mort des inamovibles, sont les suivants : Seine, deux sénateurs ; Aude, Eure-et-Loir, Ile-et-Vilaine, Loir-et-Cher, Haute-Loire, Loiret, Marne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Nord, Seine-Inférieure, chacun un sénateur.

UNE GRÈVE D'AVOCATS

LES INCIDENTS DE MONTPELLIER

Montpellier, 7 janvier. — Il nous faut revenir en détails sur les incidents qui viennent de se produire à la cour d'assises de l'Hérault, au cours des débats du procès des 106 arabes poursuivis et dont nous avons parlé hier.

Cette affaire de Marguerite, dont les débats semblaient devoir, par leur longueur lasser l'habituel public des assises et les lecteurs des journaux, qui en rendent compte, rebondit d'incidents en incidents et promet d'attendre à l'intérêt des procès les plus sensationnels.

L'audience d'hier est peut-être sans précédent dans les annales judiciaires. Les avocats chargés de la défense, au nombre de 47, ont quitté la barre, comme on le sait, se sont mis en grève et tout le procès a dû être suspendu, au milieu de l'agitation la plus extrême.

Lundi, ainsi que nous l'avons dit, au moment où M. Monteils, administrateur adjoint de la commune mixte d'Hamman-R'hira, faisait sa déposition, qu'il agrémentait d'appréciations agressives et d'une tendance dangereuse pour l'accusé numéro 3, le défenseur de celui-ci, Me Chamayon, ancien bâtonnier, se leva pour demander que le témoin fût appelé au respect de la *loi* et des convenances.

Loin de faire droit à cette requête, le président retira la parole au défenseur et suspendit l'audience.

A la reprise, Me Grollier, défenseur de l'accusé numéro 2, déposa des conclusions sur lesquelles la Cour se réserva de prononcer ultérieurement.

A l'ouverture de l'audience, *hier matin*, le président a donné lecture de l'arrêt par lequel la Cour rejette les conclusions déposées par les défenseurs.

Ceux-ci ont trouvé cet arrêt blessant dans la forme et inexact dans le fond. La Cour, en effet, prétend que tous les avocats se avrèrent hier à une manifestation intempestive — qu'ils exprimaient trop vivement leur désappointement et qu'ils se levèrent en masse pour accentuer leur protestation, alors que, en vérité, seul, Me Chamayon s'était levé et avait exprimé l'opinion de tous, dans la forme la plus correcte.

Devant ce déni de justice, les avocats se rendant tous solidaires les uns des autres, ont quitté la barre et force est au président de suspendre l'audience.

Pendant la suspension, un huissier est envoyé auprès du bâtonnier. Me Laurens, qui n'est pas avocat dans l'affaire, pour le prier de venir conférer avec la Cour.

Le bâtonnier répond à l'invitation. Il explique très dignement les réclamations de la défense et, finalement, le président promet qu'à la reprise de l'audience il déclarera que jamais il n'a eu l'intention de porter atteinte aux droits de la défense et de blesser les défenseurs.

L'audience est reprise à deux heures. Le public, plus nombreux même qu'au premier jour, se montre impatient ; les accusés, sur leurs bancs depuis de longues heures, sont nerveux. Les avocats sont toujours absents.

Le bâtonnier, Me Laurens, seul, est au banc de la défense, attendant l'exécution de la promesse faite par la cour ; mais contrairement à ses engagements, le président refuse de faire la déclaration promise. Le bâtonnier quitte alors la salle et l'audience est de nouveau suspendue.

Me Laurens se rend chez le premier président dans l'espoir d'arriver à une conciliation, mais il échoue dans sa démarche. Le président s'entête et les avocats, réunis en conférence depuis une heure, sont unanimes à déclarer que l'honneur professionnel leur interdit de céder.

A quatre heures trente la cour rentre en séance. Le procureur constate l'absence des défenseurs et le président donne l'ordre à l'huissier d'appeler les avocats.

Le bâtonnier, de nouveau, se présente et remet à l'huissier une lettre pour la cour, dont le président donne lecture à ses assesseurs et au procureur.

Me Laurens prie instamment le président de régler amiablement et sans éclat cet incident pénible pour tous.

Après cette lecture, le procureur requiert la suspension de l'audience qui, pour la troisième fois, est prononcée.

Le bâtonnier tente une nouvelle démarche. Comme les précédentes, elle reste infructueuse. La cour *maintient, en son intégralité*, les termes de l'arrêt rendu le matin et elle refuse de faire la déclaration demandée par la défense.

C'est dans ces conditions que l'audience est reprise à cinq heures. Bien entendu, aucun avocat n'est à son banc.

Au milieu d'un silence impressionnant, le procureur se lève.

— Je dois, dit-il, remplir l'obligation de me